



ALIMENTATION COUCHE-TARD ANNONCE UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Laval (Québec) Canada – Le 8 avril 2019 – Alimentation Couche-Tard inc. (« **Couche-Tard** ») (TSX : ATD.A) (TSX : ATD.B) annonce aujourd'hui que la Bourse de Toronto a approuvé son programme de rachat d'actions (le « **programme** ») aux termes duquel Couche-Tard est autorisée à racheter un maximum de 16 977 576 actions à droit de vote subalterne catégorie B, ce qui représente 4 % des 424 439 404 actions à droit de vote subalterne catégorie B de Couche-Tard détenues dans le public (au sens attribué à ce terme dans le Guide à l'intention des sociétés de la Bourse de Toronto) au 5 avril 2019 (ou environ 3,88 % des 437 425 103 actions à droit de vote subalterne catégorie B émises et en circulation au 5 avril 2019).

Le volume moyen net d'opérations quotidiennes pour la période de six mois précédant le 1^{er} avril 2019 représente 981 497 actions à droit de vote subalterne catégorie B. Conformément aux exigences de la Bourse de Toronto, Couche-Tard a le droit de racheter, au cours d'un jour de bourse donné, un maximum de 245 374 actions à droit de vote subalterne catégorie B, ce qui représente 25 % du volume d'opérations quotidien moyen net sur ces actions.

Couche-Tard estime que le rachat d'un maximum de 16 977 576 actions à droit de vote subalterne catégorie B aux termes du programme constitue une utilisation appropriée de ses fonds et un investissement souhaitable pour elle et qu'un tel rachat serait donc au mieux de ses intérêts. Ces rachats réduiront le nombre d'actions à droit de vote subalterne catégorie B en circulation, ce qui entraînera une augmentation proportionnelle de la participation de tous les autres actionnaires de Couche-Tard.

Couche-Tard peut racheter des actions à droit de vote subalterne catégorie B sur le marché libre par l'entremise des facilités de la Bourse de Toronto et par d'autres systèmes canadiens de négociation, de temps à autre, au cours de la période de douze mois débutant le 10 avril 2019 et se terminant au plus tard le 9 avril 2020.

Le nombre d'actions à droit de vote subalterne catégorie B réellement rachetées en vertu du programme de rachat d'actions, le moment des achats et le prix auquel les actions à droit de vote subalterne catégorie B sont rachetées seront établis par la direction en fonction de divers facteurs, dont les conditions du marché. Toutes les actions rachetées en vertu du programme de rachat d'actions seront annulées dès leur rachat.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, Couche-Tard a mis en place auprès d'un courtier désigné un régime de rachat de titres automatique selon lequel des actions peuvent être rachetées à des moments où de tels achats seraient interdits par des restrictions réglementaires ou en raison de périodes d'interdiction d'opérations que Couche-Tard s'impose à elle-même. Aux termes du régime de rachat de titres automatique, avant d'amorcer une période d'interdiction d'opérations qu'elle se serait imposée, Couche-Tard peut, sans y être tenue, demander au courtier désigné de faire des achats en vertu du programme de rachat d'actions. Ces achats se



feront à la discrétion du courtier désigné, selon les paramètres établis par Couche-Tard avant la période d'interdiction d'opérations. En dehors des périodes d'interdiction d'opérations, les achats se feront à la discrétion de la direction de Couche-Tard. Le régime de rachat de titres automatique constitue un « régime automatique » aux fins de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable et a été approuvé au préalable par la Bourse de Toronto.

Couche-Tard n'a racheté aucune action à droit de vote subalterne catégorie B au cours des 12 derniers mois.

À propos d'Alimentation Couche-Tard inc.

Couche-Tard est le chef de file de l'industrie canadienne du commerce de l'accommodation. Aux États-Unis, elle est le plus important exploitant indépendant de magasins d'accommodation en fonction du nombre de magasins exploités par la société. En Europe, Couche-Tard est un chef de file du commerce de l'accommodation et du carburant pour le transport routier dans les pays scandinaves (Norvège, Suède et Danemark), dans les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie) et en Irlande, en plus d'avoir une présence importante en Pologne.

Au 3 février 2019, le réseau de Couche-Tard comptait 9 933 magasins d'accommodation en Amérique du Nord, dont 8 662 offraient du carburant pour le transport routier. Son réseau nord-américain est constitué de 19 unités d'affaires, dont 15 aux États-Unis, couvrant 48 États, et 4 au Canada, qui couvrent les 10 provinces. Environ 105 000 personnes travaillent dans l'ensemble de son réseau et de ses centres de services en Amérique du Nord. De plus, par l'entremise de CrossAmerica Partners LP, Couche-Tard fournit du carburant pour le transport routier sous différentes bannières à environ 1 300 sites aux États-Unis.

En Europe, Couche-Tard exploite un vaste réseau de vente au détail en Scandinavie, en Irlande, en Pologne, dans les pays baltes et en Russie par l'intermédiaire de dix unités d'affaires. Au 3 février 2019, son réseau comptait 2 709 magasins, dont la majorité offre du carburant pour le transport routier et des produits d'accommodation alors que d'autres sont des stations de carburant automatisées sans employés, n'offrant que du carburant. Couche-Tard offre aussi d'autres produits tels que de l'énergie stationnaire et du carburant pour le secteur de l'aviation. En incluant les employés travaillant dans les magasins franchisés portant ses bannières, quelque 25 000 personnes travaillent dans son réseau du commerce de l'accommodation, ses terminaux et ses centres de services en Europe.

Également, en vertu des contrats de licence, plus de 2 100 magasins sont exploités sous la marque Circle K dans 14 autres pays et territoires (Arabie saoudite, Cambodge, Chine, Costa Rica, Égypte, Émirats arabes unis, Guam, Honduras, Hong Kong, Indonésie, Macao, Mexique, Mongolie et Vietnam), ce qui porte à plus de 16 000 le nombre de magasins dans notre réseau mondial.

Pour obtenir plus de renseignements sur Alimentation Couche-Tard inc. ou pour consulter ses états financiers consolidés trimestriels et son rapport de gestion, visitez le <https://corpo.couche-tard.com>.

Personnes-ressources :

Relations investisseurs : Jean Marc Ayas, Gestionnaire, Relations investisseurs

Tél. : (450) 662-6632, poste 4619

relations.investisseurs@couche-tard.com



Relations médias : Marie-Noëlle Cano, Directrice principale, Communications globales
Tél. : (450) 662-6632, poste 6611
communication@couche-tard.com

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Les déclarations contenues dans ce communiqué, qui décrivent les objectifs, les projections, les estimations, les attentes ou les prédictions de Couche-Tard peuvent constituer des déclarations prospectives au sens de la législation sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, et notamment au futur ou au conditionnel, tels que « croire », « pouvoir », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « estimer », « supposer », ainsi que d'autres expressions apparentées. Couche-Tard tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes, et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer considérablement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Parmi les facteurs importants pouvant entraîner une différence considérable entre les résultats réels de Couche-Tard et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives, mentionnons les effets de l'intégration d'entreprises acquises et la capacité de concrétiser les synergies projetées, les fluctuations des marges sur les ventes d'essence, la concurrence dans les secteurs de l'accommodation et de l'essence, les variations de taux de change, ainsi que d'autres risques décrits en détail de temps à autre dans les déclarations et les rapports déposés par Couche-Tard auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, Couche-Tard nie toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Enfin, l'information prospective contenue dans ce communiqué est basée sur l'information disponible à la date du communiqué.